

GENOMIC VISION

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.148.901,70 euros
Siège social : 80-84 rue des Meuniers, 92220 Bagneux
477 699 144 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 11 JUIN 2021

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du directoire - rapport du conseil de surveillance - présentation par le directoire des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- rapports du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- examen des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,
- renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Elisabeth Ourliac,
- renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Tammou Saraga,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Madame Isabelle Racamier,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Madame Elisabeth Ourliac,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Madame Dominique Rémy-Renou,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Aaron Bensimon,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Stéphane Altaba,

- vote sur les informations relatives à la rémunération 2020 des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) mentionnées à l'article L. 22-10-9 du code de commerce,
- approbation de la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021,
- approbation de la politique de rémunération de Madame Dominique Rémy-Renou en raison de son mandat de président du directoire, au titre de l'exercice 2021,
- approbation de la politique de rémunération de Monsieur Aaron Bensimon en raison de son mandat de président du directoire et directeur général, au titre de l'exercice 2021,
- approbation de la politique de rémunération de Monsieur Jérôme Vailland en raison de son mandat de membre du directoire et de son contrat de travail au titre de l'exercice 2021,
- autorisation à donner au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 – AFFECTATION DES RESULTATS – EXAMEN DES CONVENTIONS REGLEMENTEES (*Première à troisième résolutions*)

Nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion du directoire et au rapport du conseil de surveillance ainsi qu'aux rapports du commissaire aux comptes qui ont été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

2. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (*quatrième et cinquième résolutions*)

Nous vous rappelons que les mandats de membre du conseil de surveillance de Madame Elisabeth Ourliac et de Madame Tammou Saraga viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous proposons donc de renouveler leur mandat pour une durée de six (6) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

3. APPROBATION DES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - VOTE SUR LES INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION 2020 DES MANDATAIRES SOCIAUX HORS DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (*sixième à neuvième résolutions*)

Nous vous demandons, en application des dispositions du paragraphe II de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, d'approuver les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels attribués ou restant à attribuer au titre de l'exercice 2020 à :

- Madame Isabelle Racamier au titre de son mandat de président du conseil de surveillance jusqu'au 29 janvier 2020, et
- Madame Elisabeth Ourliac au titre de son mandat de président du conseil de surveillance, et
- Madame Dominique Rémy-Renou et de Messieurs Aaron Bensimon et Stéphane Altaba au titre de leurs mandats de membres et président du directoire et de leurs contrats de travail,

tels qu'arrêtés par le conseil de surveillance conformément aux principes et critères approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 10 août 2020 aux termes, respectivement, de ses 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} résolutions et détaillés dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous demandons également d'approuver, en application des dispositions du paragraphe II de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce concernant les mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux), telles qu'elles figurent dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

4. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 (douzième à quinzième résolutions)

Conformément aux dispositions applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé, nous soumettons à votre approbation la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance et du directoire au titre de l'exercice 2021, tels que présentés dans le rapport du conseil de surveillance établi en application des dispositions de l'article L. 22-10-26 du code de commerce.

5. AUTORISATION DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (seizième résolution)

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation consentie au directoire, pour une durée de dix-huit (18) mois, par l'assemblée générale du 10 août 2020 à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. La demande d'une nouvelle autorisation permet ainsi d'éviter une période non couverte par cette autorisation d'ici la prochaine assemblée générale annuelle.

Le directoire, avant d'utiliser cette autorisation, devra en soumettre le principe au conseil de surveillance.

Au cours des exercices précédents, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité, répondant à l'objectif d'animation de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement. La demande que nous vous soumettons vise à poursuivre la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, dans la limite de 10% du capital.

Le montant des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions serait au maximum de 2 millions d'euros, soit un montant inchangé par rapport à l'année précédente. Le prix maximum d'achat par titre (hors frais et commissions) serait fixé à 5 euros.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre directoire.

Le directoire